



EPC
GROUPE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET
LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1- Composition du Conseil

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de huit membres. Les administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés sont :

- M. Paul de Brancion, Président
- M. Henri Lorain, Directeur Général
- M. Antoine Darbois, Directeur Général Délégué,
- Mme Laure Cherlonneix

- M. Patrick Jarrier
- M. Aurélien Krejbich
- M. Pierre Lavergne
- M. Roger Richard

1.2 - Fréquence des réunions

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni trois fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- 23 avril 2007
- 8 juin 2007
- 12 octobre 2007

1.3 - Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 17 des statuts.

Les délais moyens de convocation sont en moyenne supérieurs à 15 jours.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4- Information des administrateurs

Le Président du Conseil communique à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.5 – Présidence des séances du Conseil

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil a été présidé par le Président du Conseil et une fois par le Directeur Général

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social.

1.6 – Sujets traités

Les principaux travaux du Conseil d'administration ont porté sur les sujets suivants :

- Examen des opportunités d'acquisition,
- Poursuite des développements du Groupe en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient,
- Définition des orientations stratégiques concernant :
 - la poursuite des projets de diversification dans le secteur de la Démolition

et du Forage Minage ;

- la réorganisation du portefeuille d'activités du Groupe et décisions relatives aux reclassements de titres et/ou activités.
- Décisions relatives aux adaptations des structures du Groupe à la croissance du chiffre d'affaires et aux développements des nouvelles activités,
- Reclassement de titres de participation,
- Mise en place de financements d'acquisitions et de projets,
- Poursuite de l'analyse des activités du Groupe par pays et par métiers.

1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

2 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne

Le Groupe EPC définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'administration, les directions de la société mère et des filiales et l'ensemble du personnel du Groupe, permettant de contrôler et d'accroître l'efficacité des opérations du groupe et de protéger son patrimoine.

Ces moyens visent en particulier :

- la protection des actifs du Groupe,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe
- le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, et notamment les réglementations pyrotechniques,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention contre les erreurs et les fraudes.

Comme tout système de contrôle, le système en place aujourd'hui au sein du Groupe ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités du Groupe ou les risques d'erreur et de fraude sont entièrement éliminés.

2.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs

Les Directions Générales, Directions Financières et Directions Techniques sont les principaux acteurs du système de contrôle interne que ce soit au niveau du Groupe ou de ses filiales.

Les nombreuses visites qu'elles ont réalisées ont répondu en 2007 au besoin d'inspection et de contrôle.

Direction Générale

Les Directions Générales rendent compte de leur gestion des risques devant les Conseils d'Administration, les Présidents de SAS ou les Gérants des sociétés du Groupe.

Les responsabilités de Président ou de Gérant des principales filiales du groupe sont assurées par le Président de la SA EPC, par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la SA EPC ou par le Directeur Général de Nitrochimie.

En conformité avec les statuts des sociétés, des délégations de pouvoirs sont définies pour la gestion des dépenses et engagements financiers.

Direction Administrative et Financière

En matière d'information financière, la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- est en charge de la collecte et de l'analyse des données en provenance de l'ensemble du Groupe,
- centralise au niveau du Groupe le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement,
- établit une situation financière Groupe de l'ensemble des filiales.

Pour ce faire, elle est en relation étroite avec les responsables administratifs et financiers des filiales. Les échanges développés entre les différents acteurs permettent de renforcer les processus de gestion de l'information financière Groupe. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour :

- présenter les nouvelles procédures, les évolutions en matière de programme d'assurance, les dernières décisions en terme de plan de reprise d'activité informatique,
- expliquer les dernières évolutions réglementaires, comme cette année, en matière d'application de la Directive Transparence
- préciser les calendriers d'arrêté de comptes.

La loi Breton du 26 juillet 2005 et le nouveau projet de réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers entré en vigueur en janvier 2007, ont tracé les grandes lignes de la traduction au niveau national de la Directive Transparence du Parlement européen du 15 décembre 2004.

Face à ce nouvel environnement, il avait été créé au cours de l'année 2006 :

- un poste dédié de Responsable de la Consolidation et du Reporting Groupe,
- et un département Contrôle Financier, notamment en charge :

De nouvelles étapes seront franchies avec la création de deux postes :

- Responsable de la Trésorerie et du Financement ;
- et Responsable des Applications Groupe.

Audit Interne

La fonction Audit Interne rattachée à la Direction Générale du Groupe, assiste celle-ci dans l'évaluation de la performance des contrôles en place.

Direction Technique

La Direction Technique du Groupe :

- centralise les informations relatives aux opérations,
- s'assure que les directions techniques des filiales respectent les diverses réglementations applicables, en particulier les réglementations pyrotechniques.

2.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille limitée de la plupart de ses entités, de leur déploiement en Europe et en Afrique, ainsi que d'un mode de gestion visant à responsabiliser les personnes qui y travaillent, le Groupe n'a pas choisi de se doter d'un Manuel de Procédures commun couvrant tous les principaux processus de l'entreprise.

Mais, devant les nouvelles exigences notamment en matière d'informations réglementées, le Groupe avait décidé la mise en place au cours de l'exercice précédent d'un cadre de fonctionnement pour gérer l'information réglementée, repris dans les procédures couvrant :

- les opérations de pré clôture
- le dossier permanent,
- le guide de clôture.

Ces procédures venaient compléter les procédures déjà en place en ce qui concerne :

- l'établissement des comptes consolidés
- l'établissement des budgets
- la situation mensuelle Groupe
- les règles de signatures

Elles ont été renforcées par la mise en œuvre de procédures relatives :

- à la reconnaissance du revenu,
- et au contrat à long terme.

Elles seront complétées en 2008 par :

- la rédaction d'un manuel des principes comptables et de consolidation

En ce qui concerne les filiales les plus importantes, les principaux processus font l'objet de procédures écrites, dont la plupart sont désormais édictées ou en cours de révision par la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- Ventes / Clients
- Achats / Fournisseurs
- Production / Stocks
- Investissements / Immobilisations
- Personnel / Paye

- Informatique
- Trésorerie / Financement

Il est à noter que la plupart de ces procédures sont partie intégrante de systèmes de gestion de la qualité certifiés ISO 9001-2000.

Renforcement de la sécurité de nos systèmes d'information

Ces dernières années, le poids des applications Groupe a régulièrement augmenté. Le déploiement d'un réseau utilisé par de plus en plus d'utilisateurs a permis d'accompagner ce mouvement dans des conditions de productivité et sécurité satisfaisantes.

Il a été décidé au cours de l'exercice de renforcer significativement la sécurité des systèmes d'information du Groupe et de réduire par voie de conséquence l'exposition du Groupe à un sinistre système majeur.

La première étape consiste à mettre en œuvre un Plan de Reprise des Activités Informatiques.

Ce Plan prévoit de disposer d'un site de secours pour les systèmes d'information, où seront dupliqués les serveurs critiques pour la bonne marche du groupe et en particulier pour la disponibilité de l'outil de gestion de l'information financière Groupe.

En cas de sinistre sur le site informatique principal du Groupe, les systèmes d'information seront à nouveau disponibles sur le site de secours, et accessibles au travers d'un réseau commun.

Le Plan de Reprise d'Activités sera opérationnel à la fin du 1er semestre 2008.

Une 2ème phase de ce Plan consistera à réduire l'indisponibilité des systèmes et la perte d'information, en cas de sinistre, pour aboutir à un véritable Plan de Continuité des Activités informatiques.

2.4 – Principes et règles arrêtées par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'Administration lors de sa nomination ou de son renouvellement. Elle suit les augmentations générales consenties aux cadres du siège.

3 - POUVOIRS DES DIRECTEURS GENERAUX

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Henri LORAIN, Directeur Général, et Monsieur Antoine DARBOIS, Directeur Général Délégué, qui disposent à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société.

Toutefois, sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, ils ne peuvent, sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- procéder à des acquisitions, prises de contrôle, prises de participation, apports, cession

de sociétés, de participation ou de fonds de commerce ou d'industries ou de biens immobiliers,

- procéder à des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles ne relevant pas de la gestion courante,
- octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la Société,
- déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs dans la limite de leurs attributions.

Par ailleurs, le Président s'est réservé la représentation aux assemblées générales des actions détenues directement ou indirectement par la société EPC, avec pouvoir de déléguer.

Fait à Paris
Le 8 avril 2008

Le Président du Conseil d'administration